

*Les subsides*

Chambre. Les députés ici, après tout, on est capables de travailler autant que bien d'autres mais il nous faut avoir les renseignements nécessaires pour pouvoir faire notre job. Quand on nous retient, quand on ne nous donne pas l'information, évidemment, on va persister.

Dans la question de la Gendarmerie royale, je pense que et le commissaire aux langues officielles et les députés faisant partie du Comité permanent de la Chambre sur les langues officielles et je ne parle pas seulement pour moi, je parle pour les députés intéressés du Comité des langues officielles qui viennent de toutes les disciplines partisans de cette Chambre, je pense qu'on a droit à un certain respect, à un certain partage de l'information et, si comme le gouvernement le disait, ils ont maintenant un plan d'ensemble et qu'il ne s'agit que de l'imprimer—il y a presque un mois qu'ils nous l'ont dit—on l'attend encore. Alors je me suis dit aujourd'hui, c'est la journée des subsides, c'est la dernière journée, on va voter à la Gendarmerie royale une somme substantielle «en opérations», une somme de quelque 600 millions de dollars. Je me suis dit: Bâche, je voudrais savoir où est le rapport du commissaire de la Gendarmerie royale, qu'est-ce qu'on va faire pour nous satisfaire au niveau des plans d'ensemble sur la question des langues officielles.

La première chose donc: Où est le rapport? Je le demande aujourd'hui. S'il y a quelqu'un à la Chambre qui peut me répondre pour le gouvernement et me dire et satisfaire à cette requête, je vais m'asseoir, madame la Présidente, je vais lire le plan et, avec d'autres députés, je voudrais bien en discuter. Je ne suis pas le seul à vouloir éclaircir cette situation.

J'ai en main le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles, le rapport annuel de 1986—et si on lit 1985, 1984, 1983, c'est toujours la même chose—on voit qu'il y a eu des améliorations à la Gendarmerie royale mais qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire. Je veux tout simplement citer à la page 116 du rapport annuel de 1986 le commissaire aux langues qui dit:

Si la Gendarmerie royale du Canada a à son actif quelques initiatives louables en 1986, certaines des mesures prises cette année risquent de faire reculer l'objectif de l'égalité linguistique.

Madame la Présidente, je pourrais, et j'invite les députés de la Chambre à le faire, à lire le commentaire—ce n'est pas tellement long, ce n'est que quelque quatre pages—du Commissaire aux langues officielles sur cette question des langues officielles à même la Gendarmerie royale du Canada.

Il est évident que, comme je l'ai dit au commencement de mes remarques, madame la Présidente, qu'il y a un besoin flagrant parmi certaines organisations de mettre à la page certains administrateurs. Il y a des officiers, pas seulement à la Gendarmerie royale, je pourrais parler du Service canadien du renseignement de sécurité, je pourrais parler des Services correctionnels du Canada, je pourrais parler d'autres agences, mais il y a certains fonctionnaires supérieurs, des gens qui sont dans des postes de cadre qui pensent encore aujourd'hui, en 1987, que la Loi sur les langues officielles adoptée par cette Chambre en 1969 n'est qu'une réglementation et qu'elle doit être traitée comme telle.

Je regrette de le dire, c'est une loi de ce pays, elle doit être suivie, elle doit être appliquée et moi comme d'autres ici à la Chambre nous allons insister pour que cette loi soit littéralement suivie et qu'elle soit améliorée.

Et je veux finir là-dessus, madame la Présidente, parce que je pense qu'il est important que les Canadiens le sachent, il y a 18 ans que cette loi existe—18 ans—et elle a besoin d'être améliorée, elle a besoin d'être modernisée, elle a besoin d'être amenée en 1987 à refléter ce que mon ami l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) et moi pensons au Canada aujourd'hui, c'est-à-dire une égalité réelle mais pas plus pour l'un que pour l'autre, mais au moins pareille. Et je veux faire comprendre à la Gendarmerie royale que je ne m'en prends pas à elle. C'est un exemple aujourd'hui parce que il y en a bien d'autres que je pourrais utiliser, et je le prends celui-là. Ce n'est pas juste un règlement, la Loi sur les langues officielles, c'est une loi fondamentale de ce pays. On va la modifier je l'espère. On va la modifier de façon à lui donner des dents.

J'espère qu'on va faire en sorte que cette loi puisse refléter ce que le Canada entier, à mon avis, pense aujourd'hui en matière des langues officielles. Il y a un élément de maturité au pays aujourd'hui. On n'a plus—pas beaucoup en tout cas—de groupes qui s'opposent au *French fact* ou aux *frogs* comme on nous appelait autrefois. N'est-ce pas! Il n'y en a pas beaucoup. Et chez les anglophones au Québec c'est la même chose. Je pense qu'au niveau de la Fonction publique, en général, comme je le disais tantôt, madame la Présidente, . . .

• (1730)

*[Traduction]*

En matière de langues officielles au Québec, je suis d'avis qu'il y a moyen de faire des progrès et d'être plus juste. Je suis de ceux qui pensent que la Fonction publique du Canada reflète bien l'équilibre linguistique du pays en termes de pourcentages. Ce n'est toutefois pas le cas si on pense en termes de représentation régionale. Selon moi, les anglophones du Québec ne sont pas adéquatement représentés dans la Fonction publique du Canada. D'autre part, les francophones hors-Québec ne sont pas représentés équitablement dans . . .

*[Français]*

. . . l'ensemble de la Fonction publique du Canada. Je pense qu'il y a du chemin à faire et c'est tout ce qu'on veut faire: pas plus, mais pas moins. Et quand on demande aux représentants de la Gendarmerie royale d'essayer d'écouter ce qu'on dit, et qu'ils nous arrivent en comité comme ils l'ont fait la première journée des audiences du Comité des langues officielles—un comité de la Chambre—avec un document dans une langue seulement . . .

**Une voix:** En anglais seulement.

**M. Gauthier:** . . . et qu'on est obligé de dire: Une minute, il y a un Règlement de cette Chambre qui exige que tout document déposé par le greffier ou par le président de la Chambre doit être fait dans les deux langues officielles . . . Une traduction a été faite, quasiment «spontanée», mais d'un document qui avait été préparé dans une langue seulement par la Gendarmerie royale.

Cela a donné un mauvais ton à la réunion, madame la Présidente. Cela n'a pas été tellement facile pour nous autres. Mais il a fallu «tenir notre bout», comme on dit, et dire au commissaire Simmons: Monsieur Simmons, je regrette là, mais vous